

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 JANVIER 2020 À 17 H AU CENTRE METCALFE SITUÉ AU 3597, RUE METCALFE, À RAWDON ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS FORMANT QUORUM :**

Monsieur le maire suppléant, Raymond Rougeau

Mesdames et Messieurs les conseillers, Josianne Girard  
Renald Breault  
Kimberly St Denis

Sont absents,  
Monsieur le maire, Bruno Guilbault  
Madame la conseillère, Stéphanie Labelle  
Monsieur le conseiller, Marco Bellefeuille

◆◆◆

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**

La séance est ouverte par Monsieur le maire suppléant Raymond Rougeau. Maîtresse Caroline Gray, directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Est absent:

M. François Dauphin, directeur général et secrétaire-trésorier

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

20-1 Il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant :

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE – MOT DU MAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 168 AUTORISANT LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER DU CITOYEN ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 559 379 \$**
- 4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 206 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2020**
- 5. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**
- 6. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 19-560 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISoire - TRAVAUX DE STABILISATION ET DE RÉFECTION AU PARC DES CASCADES - JOBERT INC.**
- 7. LEVÉE DE FONDS - FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (FPEM)**
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**SUJETS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 168 AUTORISANT LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE LORS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU QUARTIER DU CITOYEN ET DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 559 379 \$**

CONSIDÉRANT QUE le 18 décembre 2019, le conseil a adopté le Règlement d'emprunt numéro 168 autorisant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance lors des travaux de construction du quartier du citoyen et décrétant une dépense et un emprunt de 559 379 \$;

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2020, un registre préparé aux fins de l'enregistrement des personnes habiles à voter a été tenu aux bureaux de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes habiles à voter requis pour demander la tenue d'un scrutin référendaire sur ce règlement était de 957 et que le nombre de personnes qui se sont enregistrées pour demander la tenue de ce scrutin est de 0.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement d'emprunt numéro 168 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

20-2 La directrice du Service du greffe et secrétaire-trésorière adjointe dépose le certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement tenue le 14 janvier 2020 concernant le Règlement d'emprunt numéro 168 autorisant la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance lors des travaux de construction du quartier du citoyen et décrétant une dépense et un emprunt de 559 379\$.

**4. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 206 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 29 JANVIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 206 000 \$ qui sera réalisé le 29 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Description	Pour un montant de \$
006	Acquisition d'immeubles – place publique	81 500 \$
046	Rénovation – chalet de la plage	191 900 \$
020	Mise en opération puits Monière et St-Patrick	271 400 \$
084	Rénovation intérieure chalet de la Plage et Centre Metcalfe	335 900 \$
047	Réfection camion-échelle	57 400 \$
049	Chemin Lac-Morgan (entre 8 <sup>e</sup> et 14 <sup>e</sup> Avenue)	863 500 \$
045	Travaux 18 <sup>e</sup> Avenue et terrain de soccer	314 500 \$
037	Remplacement fenêtre Centre Metcalfe	3 500 \$
042	Réfection pavage Queen, Albert et 3 <sup>e</sup> Ave	215 100 \$
033	Égout Desneiges	109 542 \$
023	Pavage et éclairage Boisé des Cerfs	187 055 \$
096	Caserne incendie – part gouvernement	1 449 695 \$
096	Caserne incendie – part municipale	930 166 \$
116	Réfection 5 <sup>e</sup> Ave de 125 à des Commissaires	169 600 \$
152	Pavage rue Maisonneuve	25 242 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 046, 020, 084, 049, 045, 037, 042, 033, 023, 096, 116 et 152, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

20-3 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 29 janvier et le 29 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le

document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE MONTCALM ET DE LA OUAREAU  
915, 12E AVENUE  
SAINT-LIN-LAURENTIDES, QC  
J5M 2W1

8. Que les obligations soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier. La Municipalité de Rawdon, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 046, 020, 084, 049, 045, 037, 042, 033, 023, 096, 116 et 152 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 29 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**5. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

Date d'ouverture :	15 janvier 2020	Nombre de soumissions :	8
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 janvier 2020
Montant :	5 206 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 006, 046, 020, 084, 047, 049, 045, 037, 042, 033, 023, 096, 116 et 152, la Municipalité de Rawdon souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rawdon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 janvier 2020, au montant de 5 206 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu huit soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION**

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.05000 %	2022
402 000 \$	2.10000 %	2023
412 000 \$	2.15000 %	2024
3 615 000 \$	2.25000 %	2025

Prix : 99.20700

Coût réel : 2.42088 %

**2 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE**

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.05000 %	2022
402 000 \$	2.10000 %	2023
412 000 \$	2.15000 %	2024
3 615 000 \$	2.20000 %	2025

Prix : 99.04400

Coût réel : 2.42098 %

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

384 000 \$	1.95000 %	2021
393 000 \$	2.00000 %	2022
402 000 \$	2.05000 %	2023
412 000 \$	2.10000 %	2024
3 615 000 \$	2.15000 %	2025

Prix : 98.84200

Coût réel : 2.42158 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.00000 %	2022
402 000 \$	2.00000 %	2023
412 000 \$	2.10000 %	2024
3 615 000 \$	2.10000 %	2025

Prix : 98.63100

Coût réel : 2.43192 %

5 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

384 000 \$	1.95000 %	2021
393 000 \$	2.00000 %	2022
402 000 \$	2.05000 %	2023
412 000 \$	2.10000 %	2024
3 615 000 \$	2.15000 %	2025

Prix : 98.76029

Coût réel : 2.44220 %

6 - BMO NESBITT BURNS INC.

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.05000 %	2022
402 000 \$	2.10000 %	2023
412 000 \$	2.15000 %	2024
3 615 000 \$	2.20000 %	2025

Prix : 98.95300

Coût réel : 2.44392 %

7 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.00000 %	2022
402 000 \$	2.05000 %	2023
412 000 \$	2.15000 %	2024
3 615 000 \$	2.15000 %	2025

Prix : 98.76400

Coût réel : 2.44597 %

8 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

384 000 \$	2.00000 %	2021
393 000 \$	2.05000 %	2022
402 000 \$	2.10000 %	2023
412 000 \$	5.15000 %	2024
3 615 000 \$	2.20000 %	2025

Prix : 98.97454

Coût réel : 2.66547 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION est la plus avantageuse;

20-4 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 206 000 \$ de la Municipalité de Rawdon soit adjudgée à la firme MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) soient autorisés(es) à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**6. MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 19-560 - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 – DÉCOMPTE PROGRESSIF ET ACCEPTATION PROVISOIRE - TRAVAUX DE STABILISATION ET DE RÉFECTION AU PARC DES CASCADES - JOBERT INC.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-560 adoptée lors de la séance du conseil du 11 décembre 2019, laquelle autorisait un paiement au montant de 91 405,13 \$, taxes incluses, à l'entreprise Jobert inc. pour des travaux de stabilisation et de réfection au parc des Cascades;

CONSIDÉRANT QUE le montant payable à l'entreprise Jobert inc. en vertu de cette résolution aurait dû se lire 68 912,05 \$.

20-5 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Josianne Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

De modifier la résolution numéro 19-560 en conséquence.

**7. LEVÉE DE FONDS - FONDS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MATAWINIEN (FPEM)**

CONSIDÉRANT l'invitation reçue pour participer à une levée de fonds au bénéfice du Fonds de protection de l'environnement Matawinien (FPEM), lequel vise à soutenir financièrement les municipalités locales de la MRC dans la réalisation de projets et d'activités à retombées significatives pour la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette levée de fonds se déroulera simultanément dans les Municipalités de Sainte-Émilie de l'Énergie et Saint-Zénon le 22 janvier 2020.

20-6 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

D'autoriser l'achat de 4 billets dans le cadre de la levée de fonds au bénéfice du Fonds de protection de l'environnement Matawinien (FPEM), pour un montant total de 600 \$.

Le certificat de crédit numéro 2020-0001 a été émis pour autoriser cette dépense.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire suppléant invite, conformément au Règlement 17-2013 et ses amendements, les personnes présentes à l'assemblée publique à poser des questions.

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Madame la conseillère Kimberly St Denis et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

20-7 Que l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour ayant été discuté, monsieur le maire suppléant déclare la présente séance du conseil levée à 17h25.

(signé) Caroline Gray  
Me Caroline Gray  
Directrice Service du greffe  
et secrétaire-trésorière adjointe

(signé) Raymond Rougeau  
Raymond Rougeau  
Maire suppléant